

# COMMUNE DE PETERSBACH

Séance du 29 août 2022

Sous la présidence de Monsieur Christian FAUTH (Maire)

**Etaient présents:** Pascal ANSTETT, Sylvie BIEBER, Stella BRUMM, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sabine HOFFMANN, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Alain MEYER, Mario QUINTO, Philippe SCHEID, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

**Excusé(es):** Didier BECK, Valérie DORMEYER

**Absent(es):**

## Ordre du Jour

Approbation du PV du 27 juin 2022

- 1) Admission en non valeur de produits communaux
- 2) Décision modificative budgétaire - BUDGET PRINCIPAL
- 3) Subvention pour l'école de musique
- 4) Désignation d'un correspondant incendie et secours
- 5) Divers

### **DE\_2022\_037 Admission en non valeur de produits communaux**

Le Maire présente au conseil municipal, la demande d'admission en non valeur émise par la Trésorerie de Bouxwiller en date du 19 juillet 2022 et les états des poursuites menées à l'encontre de plusieurs administrés :

Le montant des créances irrécouvrables s'élève à **171,75 €** répartis comme suit :

- M. DENNI Jean-Georges : **0,70 €** (redevance assainissement 2016)
- M. HELMSTETTER Pierre : **0,20 €** (redevance assainissement 2018)
- M. LACK Thierry et Mme SAPIN Cindy : **170,85 €** (redevance assainissement 2017 et 2018)

Après délibération, le conseil municipal , donne son accord à l'unanimité :

- pour l'admission en non valeur de ces créances.

**DE\_2022\_038 Décision modificative budgétaire - BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, doivent être ajustés, il est nécessaire d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		-450.00
74741	Participation communes membres du GFP		450.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		43915.27
27638	Créance Autres établissements publics		-43915.27
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires.

**DE\_2022\_039 Subvention pour l'école de musique**

Le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'Ecole de Musique Intercommunale « *Petersbach-Frohmuhi-Waldhambach* » section de Petersbach.

- le nombre d'heures de cours dispensées durant l'année scolaire 2021/2022 s'élève à : 244,75 heures.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de : **734,25 €** (244,75 h x 3,00 €/h).

- le relevé des kilomètres pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève à : 5 188,50 Km.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de : **518,85 €** (5 188,50 x 0,10 €/km).

Les crédits nécessaires au versement de la subvention totale soit, **1 253,10 €** sont inscrits au budget 2022.

## **DE\_2022\_040 Désignation d'un correspondant incendie et secours**

VU le décret n° 2022-1901 du 29 juillet 2022

VU l'application de ces nouvelles dispositions aux mandats en cours, le maire désigne le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de ce décret.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le conseil municipal sur proposition du maire, désigne à l'unanimité Alain MEYER correspondant incendie et secours.